

Délibération n° 2024 – II - 009

Validation du programme du projet de prévention des inondations du Vorz Amont

Le quatorze mars deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente en visio
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Excusé, suppléant C.Masnada en visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Excusée, suppléant F.Bernigaud en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Excusé, suppléant P.Blunat en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusé
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charley	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil
Paierie Départementale : Georges Déru
Mairie Livet et Gavet : Robin Libera

SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Cédric Rose, UT Voironnais / Benjamin Rey, UT Voironnais / Mathieu Grenier, UT Drac / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Sylvain Gonin, Responsable budgétaire / Cécile Albano, Responsable administrative / Agathe Cheritat, assistante administrative

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Dans la continuité des démarches entreprises par les collectivités par le passé, et en cohérence avec les priorisations données du schéma directeur Gemapi validé par la Communauté de Communes Le Grésivaudan en 2017, le SYMBHI porte aujourd'hui la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement du Vorz amont dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Affluents de l'Isère en Grésivaudan. Ce projet intégré et global vise la protection des enjeux du hameau de la gorge vis-à-vis des crues torrentielles et, dans la mesure du possible, une meilleure intégration environnementale du torrent, très artificialisé sur ce tronçon.

Le torrent du Vorz qui traverse les communes de Sainte-Agnès et de Saint-Mury-Monteymond subit des crues torrentielles particulièrement rapides et caractérisées par un transport solide important. La crue d'août 2005 en est un exemple particulièrement illustratif. La divagation du torrent et les débordements ont fortement impacté le hameau de la Gorge (environ 60 habitants). Des travaux ont été entrepris en urgence par la commune afin de sécuriser les enjeux du site juste après l'évènement et dans les deux années qui ont suivies (jusqu'en novembre 2007). Des travaux complémentaires ont été menés ensuite sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Les Balcons de Belledonne (2010, 2011) afin de compléter le système de protection.

Une partie de ces ouvrages ne présente pas les caractéristiques techniques permettant de garantir leur tenue en crue, ont été fortement sollicités par les crues successives du torrent et sont aujourd'hui en mauvais état. Un confortement du système de protection est apparu nécessaire. En particulier, la digue réalisée pourrait créer un sur-aléa en cas de crue importante.

Par ailleurs, le lit du torrent a été très enroché du fait des contraintes de vitesse en crue et présente une section rétrécie, certainement du fait des contraintes foncières non traitées à l'époque des travaux.

L'enveloppe prévisionnelle du projet estimée au stade Avant-Projet est d'environ 1,5 M d'€ HT (estimation des travaux, des acquisitions foncières et de la maîtrise d'œuvre). Ces travaux devraient être subventionnés à hauteur de 70%, le reste à charge pour le SYMBHI, entièrement financé par la Communauté de Communes Le Grésivaudan, sera donc d'environ 450 k€.

L'avant-projet a été approuvé par les Conseil Municipaux de Saint Agnès et de Saint Mury-Monteymond respectivement le 14 novembre et 20 novembre 2023.

Les principes généraux sur lesquels sont bâtis le projet sont les suivants :

- Conforter le lit torrentiel en stabilisant le fond du lit et en reprenant les protections latérales ;
- Donner plus d'espace au torrent partout où cela est possible afin d'augmenter la capacité du lit en crue et permettre une re-végétalisation des berges et une diversification des écoulements, propice à la biodiversité ; En particulier, la digue existante sera rem-placée par un élargissement du lit.
- Limiter les impacts sur la végétation en replantant systématiquement sur tous les tronçons où cela est possible, afin de conserver et améliorer les habitats des milieux aquatiques.

Le projet consiste en différents types d'aménagements concourant à la protection d'une crue d'amplitude centennale selon un scénario de crue « court » (apport de matériaux d'environ 26 000 m³). Les aménagements seront mis en place entre l'aval de la plage de dépôt et l'aval du Moulin selon les principes suivants :

- Reprise du fond lit en petites chutes successives correspondant à la mise en place de barrettes-seuils et d'un pavage avec des blocs d'une taille adaptée ;
- Elargissement du lit et reprise des protections latérales en arasant les digues en rive droite et en mettant en place des protections de berges peu pentues ;
- Recalibrage ponctuel du Grand Joly, affluent rive droite du Vorz, et mise en place d'un parcours à moindre dommages pour rediriger les écoulements vers le lit du Vorz ;
- Mise en place d'un parcours à moindre dommages au droit du Moulin visant à assurer le retour au torrent des eaux débordant tout en conservant le moulin, édifice patrimonial construit en travers du cours d'eau.

Sur l'ensemble du linéaire, des aménagements visant le maintien de la trame verte et bleue et l'insertion paysagère sont prévus: du génie végétal sera entrepris sur les protections de berges sur les zones à faible enjeux en techniques dites « mixtes » (lits de plants et plançons, fascines de saules, couches de branches à rejet), avec une diversité d'espèces arbustives et arborées pour concurrencer notamment les espèces exotiques envahissantes comme la

Buddléia, omniprésente. Une intégration paysagère des aménagements sera recherchée afin de replacer le torrent dans l'espace de vie des habitants.

Une concertation a été mise en place auprès des riverains depuis le début du projet afin de prendre en compte les perceptions de chacun.

Les études règlementaires, foncières et de conception (PRO) seront engagées en 2024. Les travaux pourront démarrer à l'horizon 2026 (marge d'incertitude liée au foncier).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le programme du projet de prévention des inondations du Vorz amont, d'autoriser le lancement des études règlementaires et de la maîtrise d'œuvre, et d'engager les démarches de maîtrise foncière.

Fait à Grenoble, le 15 mars 2024

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk